



## EXTRAIT DE PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU SAMEDI 26 AOÛT 2023

**Affaire n° 18-20230826**

**Hommage à Pierrot Vidot au Théâtre Luc Donat**

#### NOTA /

Le Maire certifie que la liste des délibérations a été affichée dans le hall d'accueil de la mairie et mise en ligne sur le site internet de la Commune, le :

28 août 2023

*Ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 - Nouvelles règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes des collectivités – Article L.2121-25*

#### Date de convocation

le 18 août 2023

#### Nombre de membres

- en exercice : 49
- présents : 38
- représentés : 11
- absent : 1

L'an deux mille vingt-trois, le samedi vingt-six août à neuf heures cinquante, les membres du Conseil Municipal de la commune du Tampon, se sont réunis à l'Hôtel de Ville, dans la salle des délibérations, sous la présidence de Monsieur André Thien-Ah-Koon, Maire

#### Étaient présents :

André Thien-Ah-Koon, Jacquet Hoarau, Laurence Mondon, Charles-Émile Gonthier, Augustine Romano, Patrice Thien-Ah-Koon, Marcelin Thélis, Marie-Lise Blas, Mansour Zarif, Dominique Gonthier, Maurice Hoarau, Jean Richard Lebon, Sylvie Jean-Baptiste, Marie-Claire Boyer, Jack Gence, Daniel Maunier, Henri Fontaine, Jean-Pierre Thérincourt, Mimose Dijoux-Rivière, Catherine Turpin, Jean-Pierre Georger, Serge Técher, Francemay Payet-Turpin, Martine Corré, Véronique Fontaine, Serge Sautron, Jean-Philippe Smith, Eric Ah-Hot, Evelyne Robert, Noëline Domitile, Régine Blard, Gilles Fontaine, Josian Soubaya Soundrom, Nathalie Bassire, Gilles Henriot, Monique Bénard, Nathalie Fontaine, Anissa Locate

#### Étaient représentés :

Bernard Picardo par Jacquet Hoarau, Gilberte Lauret-Payet par Laurence Mondon, Marie Hélène Genna-Payet par Patrice Thien-Ah-Koon, Liliane Abmon par Charles-Émile Gonthier, Sylvie Leichnig par Martine Corré, Denise Boutet-Tsang-Chun-Szé par Mimose Dijoux-Rivière, Albert Gastrin par Catherine Turpin, Doris Técher par Augustine Romano, Allan Amony par Mansour Zarif, Nadège Schneeberger par Nathalie Bassire

#### Était absent :

Jean-Yves Félix

Les membres présents formant la majorité de ceux en exercice, le Président ouvre la séance. Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'Assemblée procède à la nomination du Secrétaire de séance. A l'unanimité, Madame Laurence Mondon a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

**Affaire n° 18-202300826**

**Hommage à Pierrot Vidot au Théâtre Luc Donat**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le rapport n° 18-20230826 présenté lors du Conseil Municipal du 26 août 2023,

**Considérant** que la ville du Tampon a valorisé récemment le répertoire musical du groupe « Pat jaunes », groupe emblématique de la culture tamponnaise et de la culture réunionnaise,

**Considérant** que face à ce succès, elle veut continuer à faire rayonner, ou bien faire découvrir, notre patrimoine musical notamment auprès des quartiers de sa commune. Voilà pourquoi, elle veut rendre honneur à la carrière de Pierrot VIDOT. Des artistes Max Lauret, Gabi Laï Kun, Marie Armande et Henry Claude Moutou, Micheline Picot, Joël Vigne, Christian Baptisto, Pierre Payet et Arno Bazin, accompagnés par l'orchestre Tapok, rendront hommage à l'artiste et interpréteront leurs plus grands succès également,

**Le Conseil Municipal  
réuni le samedi 26 août 2023 à l'Hôtel de Ville, le quorum étant atteint,**

**Entendu** l'exposé de Monsieur le Maire,

**Après en avoir débattu et délibéré**

**Approuve à l'unanimité**

**Article 1** l'organisation du projet « Hommage à Pierrot VIDOT » au Théâtre Luc Donat pour tout public, sans oublier la 3<sup>ème</sup> jeunesse et nos associations,

**Article 2** la mise en place des navettes de bus sur les quartiers pour les seniors empêchés, isolés... qui souhaitent y participer. Sur présentation de justificatif d'adresse, les inscriptions se feront en mairie auprès :

- du service animation du Centre ville (pour la partie basse) et au bureau des seniors, de 8 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 16 h 00
- de celui de la Plaine des Cafres (pour la partie haute), de 8 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 16 h 00

**Article 3** la dépense prévisionnelle se répartissant de la manière suivante :

Désignation	Montant en euros
communication	interne
prestation artistes+danseurs+orchestre	17 300,00 €
animateurs	600,00 €
mise à disposition de bus	1 720,00 €
sécurité à la personne	380,00 €
total	20 000,00 €

**Article 4** l'accès gratuit aux 2 représentations destinées aux seniors tamponnais au théâtre Luc Donat

- le mercredi 06 septembre 2023 à 14 h 30
- le mercredi 27 septembre 2023 à 14 h 30

**Article 5** le paiement des spectacles par mandat administratif pour le cachet des professionnels précités (chanteurs, danseurs et orchestre) à hauteur de 17 300 € (dix sept mille trois cents euros) pour les 2 représentations. A ce titre, un contrat de cession artistique sera signé. Ce document stipule que 50 % du cachet lui sera versé à la signature et 50 % restant après attestation du service fait,

**Article 6** la validation de la convention entre la Commune du Tampon et l'Association Gestion du Théâtre du Tampon (AGTT), pour la mise à disposition du personnel pour la régie son et lumière de cette dernière, pour la production des spectacles. La Commune s'acquittera des obligations et taxes vis à vis de la société des auteurs, compositeurs, éditeurs de musique (la SACEM) pour la diffusion des spectacles,

**Article 7** En vertu des articles L.2122-21 et L.2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire ou un adjoint délégué par lui est habilité à signer tous les actes et pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Pour extrait conforme,**

**Secrétaire de séance,**

**Par délégation de fonction,**



## **CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU PERSONNEL DE L'A.G.T.T POUR LA REGIE SON ET LUMIERE dans le cadre de l'hommage à Pierrot Vidot au Théâtre Luc Donat**

### **ENTRE**

La **Commune du Tampon**, représentée par son Maire André THIEN-AH-KOON, désignée sous le terme « La Commune », d'une part,

### **ET**

L'association dénommée **Association De Gestion Du Théâtre Du Tampon (AGTT)**, association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 et le décret du 16 août 1901, dont le siège social est situé au : 20, rue Victor le Vigoureux BP 89 97430 Le Tampon, représentée par son président POUVIN Henri Paul, désignée sous le terme « Association », d'autre part, N° SIRET : 329 288 468 00013 N°RNA : W9R2000898

**Il est convenu ce qui suit,**

### **ARTICLE 1: Objet**

L'Association de Gestion du Théâtre Luc Donat (AGTT) met à disposition de la commune le personnel de la régie son et lumière dans le cadre du spectacle « Pierrot VIDOT » au théâtre Luc Donat.

### **ARTICLE 2 : Nature des fonctions exercées par les personnes de l'AGTT**

Les techniciens son et lumière de l'AGTT seront mis à disposition pour assurer 2 représentations du spectacle pour tout public, spécialement pour la 3<sup>ème</sup> jeunesse.

### **ARTICLE 3: Durée de la mise à disposition**

La mise à disposition prend effet à partir de la veille de la représentation pour l'installation technique jusqu'à la fin des concerts (retrait du matériel du groupe) :

2 représentations seront proposées selon le planning ci dessous :

- le mercredi 06 septembre 2023 à 14 h 30
- le mercredi 27 septembre 2023 à 14 h 30

### **ARTICLE 4 : Gratuité de la mise à disposition du personnel**

Le personnel sera mis à disposition à titre gracieux pour la durée mentionnée à l'article 03.



## **ARTICLE 5 : Juridiction compétente en cas de litige**

Tous les litiges pouvant résulter de l'application de la présente convention relèvent de la juridiction compétente.

Fait au Tampon, le

**Pour le Bénéficiaire**  
**Le Président**  
*Henri Paul POUVIN*

**Pour la Commune**  
**Le Maire**  
*André THIENAH KOON*